



A la limite entre les terres hautes des Six Moulins, à droite, et les marais desséchés de Créteineau, en direction de l'ouest.

IVR52_20198503441NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés